

5K Capital Partners

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 1.000 euros
Siège social : 88 avenue des Ternes 75017 Paris
RCS : Paris n° 983 508 417

PROCES VERBAL DES DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-trois mai,

Monsieur Raphaël Kouassi demeurant au 20 rue parmentier 92200 Neuilly-sur-Seine, agissant en qualité de seul associé (« l'Associé unique ») de la société 5K Capital Partners dont le siège social est 88, avenue des Ternes à Paris (75017), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 983 508 417 (ci-après la « Société »),

A PRIS LES DECISIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR SUIVANT

- Modification de l'objet social de la société
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

Modification de l'objet social de la Société

L'Associé Unique décide de rajouter à l'objet social les activités décrites ci-dessous à compter de ce jour :

- Courtage d'assurance
- Courtage en opérations de banque et services de paiement

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts de la Société

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier à compter de ce jour l'article 2 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 2 : OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- Conseil en investissement financier ;
- Courtage d'assurance ;
- Courtage en opérations de banque et services de paiement ;
- Intermédiaire en transactions financières ;

- Conseil pour la gestion et les affaires ;
- Conseil en gestion de patrimoine ;
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds, effet ou valeur ;
- La réalisation de toutes études ou prestations de services en toutes matières à destination des personnes physiques et morales dans le domaine financier ;
- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou entités, dotés ou non de la personnalité morale, françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, par tous moyens, directs ou indirects, notamment par voie d'acquisition ou de souscription de toutes valeurs mobilières ou tous autres droits de quelque nature que ce soit, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière, dans toutes sociétés ou entreprises et notamment dans toute société ou entreprise ;
- L'acquisition, la cession, l'administration, l'exploitation par tout moyen et sous toute forme de manière directe ou indirecte, et la gestion de tous biens et/ou droits mobiliers ou immobiliers, matériels ou immatériels ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet ou tout objet similaire ou connexe ;
- Pour réaliser cet objet, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. »

TROISIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique



Raphaël Kouassi